

Québec, le 11 juin 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 mai 2012, les députés de Joliette, de Berthier et de l'Assomption déposaient des pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant que le gouvernement du Québec mette fin au sous-financement chronique en matière de santé et de services sociaux dans Lanaudière.

Tout d'abord, concernant le mode d'allocation des ressources du ministère de la Santé et des Services sociaux, il importe de mentionner qu'il est l'instrument privilégié permettant de faire progresser l'équité interrégionale d'accès aux services. Du fait qu'il soit basé sur une approche populationnelle, il est sensible aux variations démographiques et socioéconomiques annuelles et au mouvement de la population d'une région à l'autre. C'est pourquoi le mode d'allocation insère toujours les données les plus récentes et les plus fiables. Pour ces raisons, certaines précisions concernant les écarts régionaux doivent être apportées. Ils sont, avant tout, le résultat de mesures relatives qui prennent en compte la population régionale, pondérée par un indicateur de besoins. Ils ne sont donc pas l'expression de besoins requis en service. Leur caractère relatif fait en sorte qu'une correction ou une mise à jour d'un paramètre, même d'une autre région, influencera la valeur de l'écart des autres régions. Par conséquent, il est préférable de les interpréter comme une tendance et non comme une valeur absolue.

... 2

Jusqu'à maintenant, les efforts déployés par le gouvernement ont permis aux régions en manque relatif de ressources d'effectuer un rattrapage significatif dans les secteurs d'activités le plus en besoin et ont fait en sorte que les écarts régionaux ont diminué progressivement. Cette approche a, en effet, contribué à réduire les écarts de financement pour l'ensemble des régions du Québec de 2,64 % en 2004-2005 à 1,93 % en 2011-2012 par rapport à la dépense de référence, soit une réduction de 26,8 % pour l'ensemble de la période.

Le mode d'allocation, au regard des résultats qu'il produit, indique que la région de Lanaudière présente le deuxième plus important écart déficitaire relatif parmi les quatre régions en périphérie de Montréal. Par ailleurs, elle fait partie de ce groupe de régions qui ont bénéficié le plus de l'ajout de crédits de développement depuis la mise en place de cette formule de répartition budgétaire. En effet, entre 2004-2005 et 2011-2012, pendant que la région de Montréal recevait 12 % de l'ensemble des sommes réparties par le mode, les régions périphériques en obtenaient 49 %.

En 2011-2012, en réponse au vieillissement de la population, le Ministère a mis en place un plan d'intervention pour les personnes âgées couvrant les années 2011 à 2013. Ce plan prévoit d'importants investissements afin d'accroître les services dans les régions qui sont le plus en manque de ressources dans les différents secteurs d'activités : hébergement, ressources intermédiaires, services à domicile, etc. La région de Lanaudière, par rapport à l'écart observé dans le programme Perte d'autonomie liée au vieillissement, est en équilibre relatif de ressources. Toutefois, des solutions peuvent être envisagées afin de réduire l'écart global de la région. En effet, les travaux en cours sur le rapatriement de la clientèle du 514 vers le 450 devraient permettre d'ajouter des équipes médicales et d'améliorer l'accès aux services, principalement en santé physique. De plus, les annonces d'investissement pour 2012-2013, dans les programmes Déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement, Déficience physique et Jeunes en difficulté, secteurs dans lesquels la région de Lanaudière présente des écarts relatifs plus importants, contribueront à améliorer sa situation relativement à l'équité interrégionale.

En somme, toutes les régions requièrent plus de ressources afin de combler les besoins en services de leur population. Et, par l'entremise du mode d'allocation des ressources, je crois que nous déployons tous les efforts afin de permettre aux régions en manque relatif de ressources d'effectuer un rattrapage significatif et de faire en sorte que les écarts diminuent progressivement.

Le Ministère a choisi d'utiliser les crédits de développement pour réduire les écarts d'équité entre les régions. Opter pour une plus forte transition ou encore, recourir à la réallocation interrégionale, sous prétexte d'accélérer le rythme de réduction de ces écarts pourrait mettre en péril l'accessibilité aux services dans certaines régions.

En terminant, je tiens à vous souligner que la recherche de l'équité dans le financement des régions demeure un objectif prioritaire pour le Ministère.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

  
Yves Bolduc

N/Réf. : 12-MS-02292